



Difficulté de remboursement total

Par **saralucie**, le **25/08/2014** à **14:28**

Bonjour , je suis français et je me suis fait cassé ma voiture par un gars en suisse , je n'ai pas porté plainte car le père du gars voulait me rembourser , on s'est mis d'accord de lui envoyer le devis de la casse et qu'il me fasse un virement sur mon compte .

je lui ai envoyé trois devis (le prix du pare brise et de la carrosserie) , au début il pensait que les devis était surfait et a demandé de les expertiser par son assurance sachant qu'il est le directeur de l'assurance .Il a vu que les devis n'étaient pas surfait mais il a laissé son assurance s'en occuper , son assurance accepte de payer la facture mais je voudrais être remboursé sur mon compte. L'assurance accepte mais à condition de payer hors TVA.

Y a t-il une possibilité d'obliger la personne à payer la différence pour que je sois remboursé de la totalité du devis sur mon compte?

peut-on accepter d'être remboursé partiellement par l'assurance et porter plainte après pour récupérer le reste de la somme ?

Merci d'avance .